



Renvoi devant le tribunal des affaires civiles

Par **djedjex11**, le **29/04/2009** à **07:58**

Bonjour à tous,

Suite au vol de mon véhicules et à l'arrestation des auteurs, mon affaires est passé devant le TGI.

Lors du délibéré, le juge à accepter ma requête, obligé les auteurs à payer les sommes due, mais à renvoyer l'affaire devant le tribunal des affaires civiles du 5 mai.

La date approchant et n'étant toujours pas avertie par huissier, comme pour l'audience au TGI, je commence à me demander si je vais l'être

Pourriez-vous me renseigner sur le sujet?

Le tribunal doit' il m'informer des dates et heure de l'audience?

Si ce n'est pas le cas, comment dois' je procéder pour avancer?

Merci d'avance

Cordialement

Par **djedjex11**, le **04/05/2009** à **07:15**

Y'a t'il quelqu'un pour répondre à ma question?